



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 2 novembre 2020 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absentes à la séance :

Madame la conseillère : Lucie Tremblay
Madame la directrice générale adjointe et
greffière suppléante : Mélanie Gagné

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

20-11-255

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-256

2.
RÉSOLUTION - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Chapais souhaite joindre l'Union des Municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

QUE monsieur Steve Gamache, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-257

3.
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT QU'à travers son Plan stratégique 2013-2023, la Ville de Chapais s'est engagée à améliorer les infrastructures de loisir et les parcs, notamment à poursuivre le développement et la promotion des sentiers pédestres et cyclables;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier écotouristique est apprécié par les citoyens et par les visiteurs, et constitue un élément touristique, de rétention de la population et d'attraction des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer et mettre à niveau ce sentier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal autorise la présentation du projet « Amélioration et mise à niveau du sentier du mont Springer » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal désigne madame Mariève Bernier, directrice générale, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-258

4.
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QU'à travers sa Politique culturelle adoptée le 13 janvier 2013, la Ville de Chapais s'est engagée à favoriser l'accès à la vie culturelle, à soutenir les arts et la culture et à faire connaître l'histoire et le patrimoine de la Ville de Chapais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville peut bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets culturels en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour l'année 2021, à travers laquelle elle s'engage à fournir un montant maximal de 8 000 \$ et demande au Ministère de fournir un montant équivalent;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Steve Gamache, maire, à signer tous les documents relatifs à cette demande avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

RÉSOLUTION – VENTE DE TROIS TERRAINS RÉSIDENTIELS À L'ENTREPRISE LES SERRES BLEUES INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre les terrains de maison mobile pour lesquels elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Serres Bleues inc. a soumis à la Ville de Chapais une demande d'achat de trois (3) terrains résidentiels vacants situés sur la 9^e Avenue, dans le secteur des maisons mobiles, et portant les numéros de lots suivant :

- Lot 6 393 546
- Lot 6 393 547
- Lot 6 393 548

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à l'entreprise Les Serres Bleues inc. trois (3) terrains résidentiels situés sur la 9^e Avenue à Chapais, portant les désignations cadastrales 6 393 546, 6 393 547 et 6 393 548 et ayant chacun une superficie de 622,5 mètres carrés;

QUE le prix de vente du terrain est établi à 4 \$ / mètre carré, conformément au règlement municipal de tarification en vigueur;

QUE cette vente soit conditionnelle aux conditions suivantes :

- L'acheteur doit signer une promesse d'achat;
- Les frais relatifs à la transaction, notamment les frais d'arpentage et de notaire, sont à la charge de l'acheteur;
- La vente est faite au comptant et doit être versée en un seul paiement.

20-11-259



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-260

6.
RÉSOLUTION - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 18-07-204

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 18-07-204, concernant l'abrogation du règlement 18-489.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-261

7.
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE LA CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2020 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit aménager à l'été 2021 un skatepark à même le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet découle d'une forte demande du milieu et contribuera à la vitalité du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, désire déposer une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de Chibougamau dans le cadre du *Fonds de Développement du milieu*, d'un montant de 75 000 \$ étalé sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de Chibougamau, d'un montant de 75 000 \$ étalé sur 5 ans, dans le cadre du programme *Fonds de développement du milieu*;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière au projet au montant de 20 000 \$;

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-11-262

8.
RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SADC DE CHIBOUGAMAU CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2020 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit aménager à l'été 2021 un skatepark à même le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet découle d'une forte demande du milieu et contribuera à la vitalité du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, désire déposer une demande d'aide financière à la SACD de Chibougamau-Chapais dans le cadre du programme *Initiatives du milieu*, d'un montant de 25 000 \$ étalé sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à la SACD de Chibougamau-Chapais dans le cadre du programme *Initiatives du milieu*, d'un montant de 25 000 \$ étalé sur 5 ans;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière au projet au montant de 20 000 \$;

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À NEWMONT DANS LE CADRE DU PROGRAMME STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, inscrit dans l'axe 4 du Plan de diversification économique 2017-2020 et dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit aménager à l'été 2021 un skatepark à même le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet découle d'une forte demande du milieu et contribuera à la vitalité du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, désire déposer une demande d'aide financière à Newmont dans le cadre du programme *Stratégie d'investissements communautaires*, d'un montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à Newmont dans le cadre du programme *Stratégie d'investissements communautaires*, d'un montant de 15 000 \$;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière au projet au montant de 20 000 \$;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

20-11-264

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
- **APPUYÉ** par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 34

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière